

## bon à savoir

Les secrétaires vous accueillent, en mairie :

Lundi	de 10h à 12h
Mardi	de 15h à 18h
Mercredi	de 10h à 12h
Jeudi	FERME
Vendredi	sur RdV uniquement (de 15h à 18h)

En dehors de ces horaires, prenez rendez-vous !

## POUR NOUS CONTACTER :

- 03 88 58 28 00
- MAIRIE@BOOTZHEIM.FR



OCTOBRE

2025

**BOOTZHEIM**  
au cœur du Ried Alsacien

# INFORMATIONS communales

## PLU : MODIFICATION N° 01

**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
du 06.10.2025  
au 07.11.2025

En France, la loi prévoit qu'un propriétaire qui souhaite bâtrir sur son terrain doit en demander l'autorisation auprès de sa mairie. Afin de préserver nos paysages, nos coeurs de villages, etc..., le législateur a prévu la possibilité d'établir des règles qui permettent de contrôler ce qui se construit. Ces règles sont contenues dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). **Le PLU de Bootzheim est en vigueur depuis 2012.**

Après plus de 10 ans d'application, **une procédure de modification du document d'urbanisme est en cours.**

## JE M'INFORME ET JE PARTICIPE ...

### Comment faire des observations ?

Vous pouvez formuler vos observations par différents moyens :

- en les consignant sur le registre en mairie ;
- en les adressant par courrier, à l'attention du Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie de Bootzheim ;
- par voie électronique à l'adresse courriel : m1-plu-bootzheim@mail.registre-numérique.fr ;
- en les consignant sur le registre dématérialisé accessible en ligne : <https://www.registre-numérique.fr/m1-plu-bootzheim>.



### Où consulter le dossier ?

A partir de l'ouverture, le dossier complet sera consultable de deux manières :

- soit **en version papier en mairie**, aux horaires habituels d'ouverture ou sur rendez-vous ;
- dans sa version **en ligne** <https://www.registre-numérique.fr/m1-plu-bootzheim> ou lien d'accès sur le site de la commune : [www.bootzheim.fr](http://www.bootzheim.fr)

### Quand rencontrer le commissaire enquêteur ?

Le commissaire-enquêteur, Serge PERRIN, sera présent en mairie :

- **vendredi 10 oct.**  
de 15h à 18h ;
- **samedi 18 oct.**  
de 9h à 12h ;
- **vendredi 07 nov.**  
de 15h à 18h.

### Pourquoi modifier le PLU ?

La modification a été engagée dans l'objectif de :

- renforcer ses dispositions au vu des enjeux environnementaux ;
- réinterroger les vocations autorisées dans la zone Nj ;
- ajuster certaines règles (clôtures, toitures, etc.).

Renseignements et informations sur le site internet de la commune : [www.bootzheim.fr](http://www.bootzheim.fr)

Notez les temps forts de la commune pour le dernier trimestre de l'année 2025 !

# AGENDA

## 11 NOV.

### COMMÉMORATION ARMISTICE 1914-1918

Monument aux morts à 18h



Venez partager la soupe du poilu et commémorons ensemble cette page de l'Histoire !

Avec la participation des associations locales et de la Musique Municipale de Marckolsheim

## 21 NOV.

### VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Salle multifonctions (9 rue Principale) à 18h15

Affiche disponible à partir du 14.11.2025

## 14 DEC.

### NOËL DES AÎNÉS

Fête intergénérationnelle

Salle polyvalente de BOOTZHEIM à partir de 11h30

## BATTUES DE CHASSE

Le locataire de chasse et son équipe organiseront 4 battues, aux dates suivantes :

15 nov. 2025

13 déc. 2025

29 nov. 2025

10 janv. 2026

De manière pratique, les périmètres de battues sont signalés, ainsi veuillez respecter la signalisation mise en place. Eviter de pénétrer dans les secteurs de chasse lors des battues (plus particulièrement la forêt) et de préférence dès le vendredi précédent celle-ci.

Lors de vos promenades, ne quittez pas les chemins et le cas échéant, promenez-vous à bonne distance des zones de chasse. Enfin, dans tous les cas, veuillez tenir vos chiens en laisse.



## STATIONNEMENT : RAPPELS !

Même si la situation s'est nettement améliorée à Bootzheim, des stationnements gênants voir dangereux sont toujours constatés. Ainsi, nous vous rappelons que **le code de la Route interdit le stationnement sur tous les trottoirs !**

Certains automobilistes pensent qu'il est autorisé de stationner « à cheval » de façon à laisser le passage sur la chaussée. Mais cela pose des problèmes pour la sécurité des piétons et cyclistes ou encore les Personnes à Mobilité Réduite (personnes en fauteuil roulant, seniors, assistantes maternelles avec poussettes, personnes handicapées...) en les empêchant de se déplacer sur le trottoir.

**Merci d'avance pour votre vigilance et surtout le respect du code de la Route et des emplacements de stationnement marqués au sol.**

## ÉLECTIONS - 2026

Les prochaines élections sont les **élections municipales**. Elles auront lieu le **15 mars** (1er tour) et **22 mars** (2nd tour).

**Pour pouvoir voter à Bootzheim, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune.**

Si vous ne l'êtes pas déjà, il est nécessaire de demander à être inscrit pour pouvoir voter. Il s'agit d'une démarche volontaire.

Vous vous êtes installés à Bootzheim au cours des dernières années ?

Vous n'avez jamais voté à Bootzheim ?

**Vérifiez votre situation électorale !**

Renseignements et informations auprès du secrétariat de mairie par téléphone (03 88 58 28 00) ou courriel ([mairie@bootzheim.fr](mailto:mairie@bootzheim.fr))

## APPEL AUX ASSESSEURS VOLONTAIRES

D'ores et déjà, la mairie de Bootzheim lance un **appel à volontaires** auprès des électeurs inscrits sur les listes électorales **pour être assesseur du bureau de vote**, à l'occasion du scrutin 2026 (élections municipales).

**Que font les assesseurs ?** en général, ils assurent une permanence de 2 heures ou participent au dépouillement à l'issue du scrutin.

Vous souhaitez plus de renseignements ? Vous êtes intéressés et souhaitez devenir assesseur volontaire ? **ADRESSEZ-VOUS EN MAIRIE !**